LE FRANCO
Le seul journal de langue française de l'Alberta Depuis 1928
Vol. 20 No. 40 Edmonton, vendredi le 5 décembre 1986 12 pages 0.50

Pour tout savoir sur ce qui se passe dans votre région, voyez le "Bloc-Notes" en page 15

L'ASSOCIATION DES CONSEILS POUR L'ÉDUCATION BILINGUE PRESSE LE GOUVERNEMENT D'AGIR EN MATIÈRE DE DROITS SCOLAIRES

YVES LAVERTU

EDMONTON - L'Association des Conseils scolaires pour l'éducation bilingue en Alberta exhorte le gouvernement Getty à légiférer pour se conformer à la Charte canadienne des droits et libertés.

La motion a été présentée par le Conseil scolaire de High Prairie dimanche le 30 novembre dans le cadre de l'assemblée annuelle de l'organisme.

La proposition stipule que "L'Association presse le Gouvernement de l'Alberta d'amender la Loi scolaire afin de refléter pleinement la Charte canadienne des droits et libertés et entre autres exemples les articles 15, 23 et 29".

Adopté sans difficulté par la vingtaine de participants, l'énoncé vise de façon plus précise à rappeler discrètement à l'ordre le gouvernement en matière d'éducation française en Alberta.

Pour le directeur général de l'Association des Commissaires de l'Alberta (A.S.T.A.) M. Larry Ferguson, peu enthousiaste devant la proposition, cette affirmation constitue un "bon rappel" mais le gouvernement se doit de toute façon de légiférer sur la question. On pense en effet qu'un projet de loi visant à conformer la loi scolaire albertaine à l'article 23 de la Charte doit être présenté à nouveau à l'assemblée législative lors de la session du printemps prochain.

On se rappelle qu'un projet de loi (Bill 31) avait été présenté en première lecture lors de la session d'automne mais n'avait finalement pas connu de suite.

Voir CONSEILS en page 6


Guerin Ouellet


Jean-Claude Lajoie

UNE ETOILE DE NOËL QUI NE SURVIT QU'EN ALBERTA

Yves Lavertu

"Chaque fois que je mange une orange depuis trois ans, j'en fais une étoile avec la pelure. Ces étoiles sont nées et ne peuvent survivre qu'en Alberta où elles ne pourrissent pas à cause du climat sec. Ce sont des étoiles de Noël". À l'occasion de la première Foire de Noël organisée par Alliance Chorale Alberta, des artisans tels Mme Claude Bénevent (ci-haut) ont pu faire connaître leurs oeuvres au public samedi le 29 novembre dernier à Edmonton.

En passant par Sainte-Anne...

PIERRE GRANGER

CALGARY - L'école francophone Sainte-Anne en est actuellement dans sa troisième année. Elle prend lentement mais sûrement racine. Les francophones qui arrivent en ville n'ont plus de problèmes en ce qui concerne l'éducation de leurs enfants, et l'école reçoit continuellement de nouveaux élèves, un ou deux à la fois.

La nouvelle directrice

La directrice qui a succédé à Gérard Bissonnette, le fondateur de l'école, est Marjolaine Campeau, originaire de Montréal et diplômée en éducation de l'Université de Montréal. En route vers l'Ouest, elle a d'abord enseigné un an en Ontario. Elle a ensuite accepté un poste à Fort McMurray, où elle a passé cinq ans avant de venir à Calgary prendre la direction de Sainte-Anne. C'est une personne énergique, qui entend mener sa barque de main ferme à travers vents et tempêtes.

L'école... déjà trop petite?

Il y a actuellement à Sainte-Anne 218 élèves répartis entre 10 classes allant de la maternelle à la 8e année. Deux salles servant de plus aux classes d'éducation spéciale, tous les locaux de l'école sont occupés. Le corps enseignant se compose de 13,5 professeurs plus la directrice. Il est entendu que l'an prochain il y aura une 9e année, ce qui complètera le niveau du Junior High School. Aucune décision n'a encore été prise quant aux trois dernières années, le Senior High School.

L'école n'est pas encore trop petite, mais elle pourrait le devenir rapidement, selon les circonstances. C'est pourquoi le Conseil des parents, ne voulant pas se laisser prendre par surprise, se prépare à former un comité spécial (comité de déménagement), dont la première tâche sera de se renseigner sur les démarches à entreprendre lorsqu'il sera évident que l'école devient trop petite et qu'il faudra demander à la Commission scolaire une école plus grande.

Le Conseil des parents

Le Conseil des parents de l'école a la noble mission de faire le lien entre l'école et la collectivité, en particulier les parents et les autorités scolaires. En pratique, cependant, cela revient souvent à des tâches difficiles et parfois ingrates comme organiser des fêtes et des réunions et recueillir des fonds. Heureusement, Sainte-Anne a la chance d'avoir un Conseil des parents dévoué et dynamique, dont les membres n'évitent pas le travail et les responsabilités, au contraire. La présidente actuelle n'a qu'un regret: c'est que lors de l'assemblée annuelle, en mai, il est difficile de trouver des candidats au conseil.

Voici comment se compose le Conseil des parents de l'école Sainte-Anne. Présidente: Élise Gareau-Smith; vice-président: Denis Cayouette; trésorière: Paulette Dumont; secrétaire: Ginette Brodeur; présidente sortante: Hélène Gignac; coordonnatrice des représentantes de classes: Annette Labelle; représentante des professeurs:

Voir STE-ANNE en page 8

"Good morning, RCMP, bonjour!"



Deux officiers de la GRC: Maureen Marcoux et Darryl Stark. La première est bilingue et le second est en voie de le devenir comme huit autres membres de son détachement.

MIREILLE VÉZEAU

- Good morning, RCMP, bonjour!
- Bonjour, j'aimerais parler à...

Rassurez-vous, si la réceptionniste de la GRC de Fort McMurray ne connaît que le mot bonjour en français, il est possible d'être servi dans cette langue et ce, plus rapidement que l'on pense.

Le détachement de la GRC de Fort McMurray compte une soixantaine de membres. Sur ce nombre, sept agents sont bilingues et neuf suivent actuellement des cours de français.

Parmi eux se trouve Darryl Stark, originaire de Sudbury Ont., qui travaille dans la région depuis deux ans et demi. Maureen Marcoux, elle, est née au Nouveau-Brunswick. Elle est française et se fait un devoir, voire même un plaisir de répondre en français aux besoins des francophones de Fort McMurray. Cela n'a rien d'étonnant de la part de l'arrière petite-fille de la très célèbre... Maria Chapdelaine.

La GRC est formelle: un francophone qui recourt à ses services peut en tout temps, s'il le désire, être servi en français.

"Il y a un membre bilingue sur chaque équipe, dit Maureen Marcoux. Mais si par exemple, il se produit un accident de voitures, impliquant un francophone et que la première voiture de police qui se présente n'a pas d'agents bilingues à son bord, on peut grâce à la radio faire communiquer le francophone avec un agent qui comprend sa langue. Parfois, on appelle même un officier en congé."

"Cela peut prendre une quinzaine de minutes mais on permettra toujours à un francophone de s'entretenir avec un agent bilingue" précise Darryl Stark.

La majorité des francophones qui demande assistance à la GRC en français connaisse l'anglais. Mais dans une situation d'urgence, il est souvent plus facile de s'exprimer dans sa langue d'origine.

"Les relations humaines sont très importantes. Il faut que les gens qui nous rencontrent se sentent à l'aise" explique Maureen Marcoux.

Pour Darryl Stark, le bilinguisme est un atout majeur. "Je désire devenir bilingue, d'abord par intérêt personnel puisqu'enfant je parlais le français mais aussi pour mon travail. Dans la GRC, un officier bilingue gravit les échelons beaucoup plus rapidement qu'un unilingue."

"Certains pensent, dit Maureen Marcoux, que tu as eu ton emploi uniquement parce que tu es bilingue: You got it because your French. Il est vrai qu'à compétences égales, on choisira le candidat qui est bilingue."

Le travail d'un officier de la GRC à Fort McMurray n'est pas de tout repos. À preuve, c'est ici qu'il y a le plus haut pourcentage de crimes en Alberta pour le nombre le moins élevé d'officiers. "Je pense que c'est le meilleur détachement pour acquérir de l'expérience. On est très occupé et on apprend vite" estime Maureen Marcoux.

Le français est présent dans la GRC de Fort McMurray. Certains agents communiquent entre eux en français, si on le demande.

Il est certes très avantageux pour un agent de la GRC de maîtriser le français, particulièrement lors de ce cas classique: un francophone se fait arrêter pour excès de vitesse. Le francophone n'utilise que le français et fait mine de ne rien comprendre à l'anglais. Oh, Surprise! l'agent est... bilingue!!!

Le cas Mercure devant la Cour suprême

OTTAWA - Les francophones de la Saskatchewan et de l'Alberta ont-ils le droit d'employer le français à la législature et devant les tribunaux de leur province?

Le mercredi, 26 novembre, la Cour suprême du Canada s'est penchée pour la première fois sur cette question de nature constitutionnelle. La décision de la Cour aura certes un impact sur la reconnaissance du fait français dans ces provinces de l'ouest.

La Fédération des francophones hors Québec (F.F.H.Q.), l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (A.C.F.C.) et l'Association canadienne-française de l'Alberta (A.C.F.A.) portent conjointement en appel cette cause devant la Cour suprême du Canada.

Les questions posées à la Cour portent sur l'article 110 de l'Acte des Territoires du Nord-Ouest de 1891 qui assurait l'égalité du français et de l'anglais à la législature et devant les tribunaux des T.-N.-O. qui sont devenus, en 1905, les provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta.

Cet article 110 est-il toujours en vigueur en Saskatchewan et en Alberta? Si oui, quel est le statut du français dans ces deux provinces?

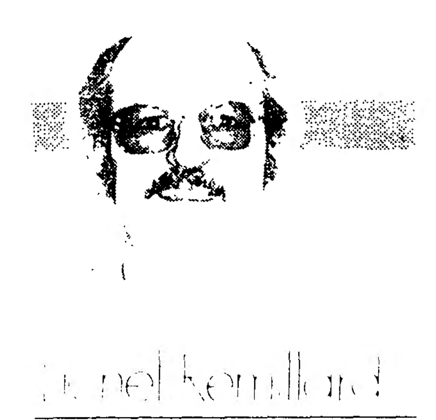
L'origine de cette cause remonte à 1980 alors que le Père André Mercure de la Saskatchewan - accusé d'une infraction au code de la route - demandait à subir son procès en français. La cause a déjà été entendue par la Cour du Banc de la Reine et par la Cour d'appel de la Saskatchewan.

Les représentants des trois associations - F.F.H.Q., A.C.F.C. et A.C.F.A. - ont assisté aux audiences mercredi.



Jeudi le 27 novembre à Edmonton, une soirée-spectacle organisée dans le cadre de la semaine colombienne avait lieu. De g. à d.: MM. Guy Ouellet, Raymond Poulin et Michel Doucet chantent... "Chevaliers de la table ronde". Un article de Jean Gauthier sur la semaine colombienne suit la semaine prochaine.

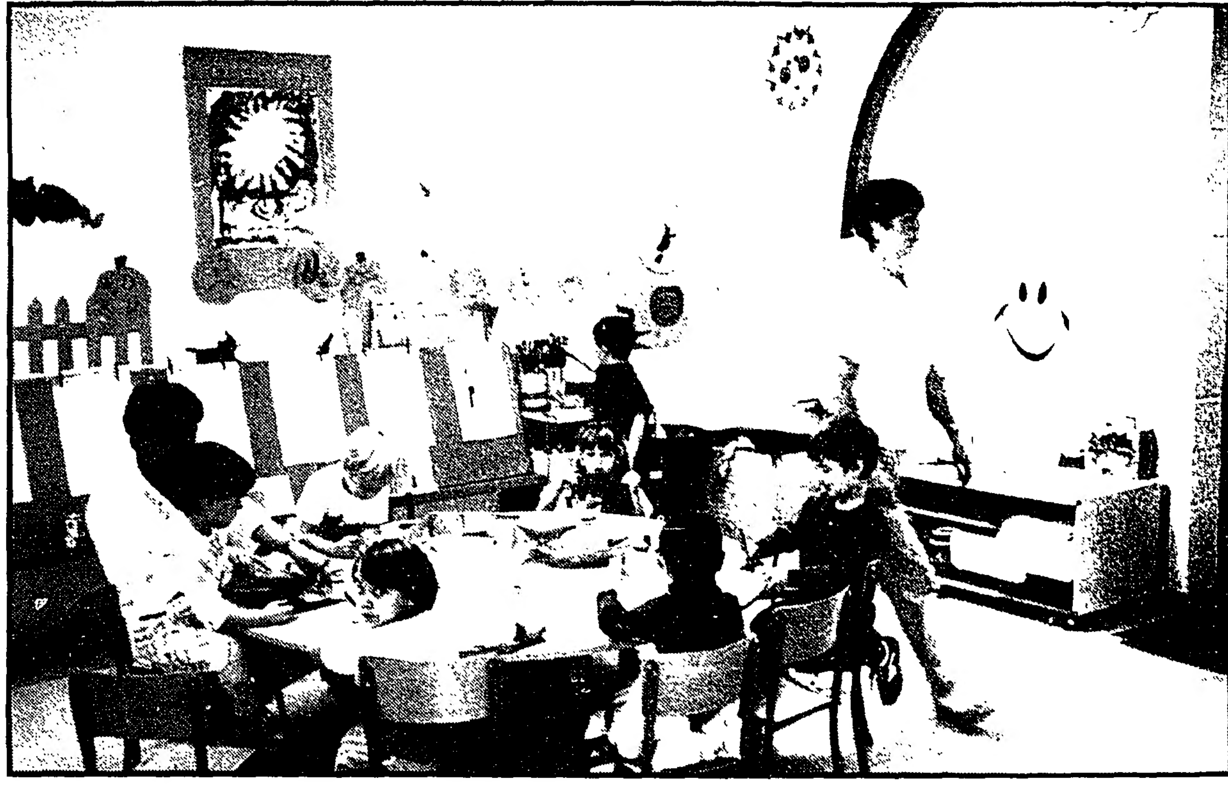
Le Coin des Lutins progresse



BONNYVILLE - Cette année le coin des lutins est fréquenté par quatre classes de jeunes d'âge pré-scolaire.

Il y a présentement une classe francophone et 3 autres pour l'immersion française.

La pré-maternelle, "Le Coin des Lutins" offre un programme d'activités préscolaires dans un cadre uniquement francophone pour les enfants entre 3 ans et demi et 4 ans et demi.



Mme Champagne au milieu de l'une de ces classes de lutins.

Deux programmes sont offerts: le programme français s'adresse aux enfants de langue française qui parlent et comprennent la langue et le programme d'immersion aux jeunes désireux d'apprendre le français.

Ce programme existe déjà depuis 8 ans. Il est offert sous l'égide de l'A.C.F.A. régionale et de F.C.S.S. (Services communautaires).

Le financement est assuré par les gouvernements, au palier local et provincial, l'A.C.F.A. et les frais d'inscription sont payés par les participants.

Les cours ont lieu au Centre Culturel de l'A.C.F.A.

Mme Claire Champagne est directrice et animatrice du Coin des Lutins depuis 5 ans.

Cette année, il y a 50 jeunes dont 18 francophones qui y sont inscrits.

Un programme pré-scolaire est offert en anglais et aussi en ukrainien lorsqu'il y a suffisamment d'étudiants qui s'inscrivent au programme des Lutins.

Prière

Prière au St-Esprit

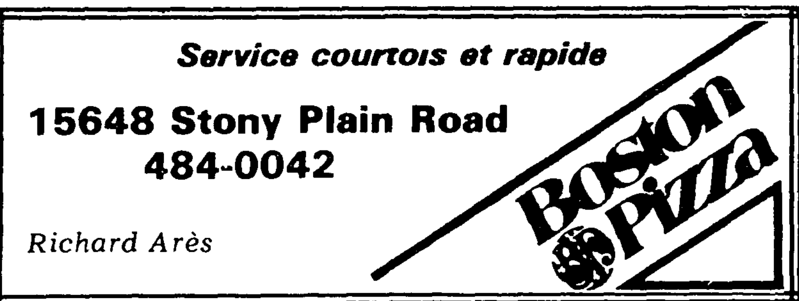
St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée).

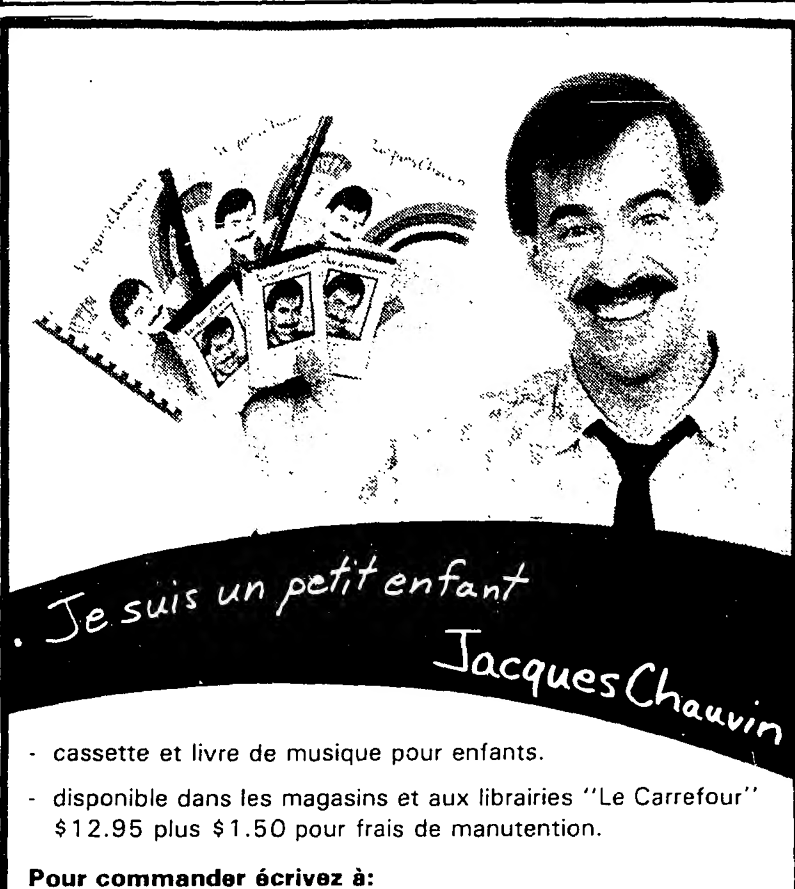
Prière

Prière au St-Esprit

St-Esprit, Toi qui éclaircis tout, qui illumines tous les chemins pour que je puisse atteindre mon idéal, Toi qui me donnes le don divin de pardonner et d'oublier le mal qu'on me fait, et qui es avec moi dans tous les instants de ma vie, je veux pendant ce court dialogue Te remercier pour tout et confirmer encore une fois que je ne veux pas me séparer de Toi à jamais, même malgré n'importe quelle illusion matérielle. Je désire être avec Toi dans la gloire éternelle. Merci de Ta miséricorde, envers moi et les miens. (La personne devra dire cette prière pendant trois jours de suite. Après les 3 jours, la grâce demandée sera obtenue, même si cela pourrait paraître difficile. Faire publier aussitôt que la grâce a été obtenue. Au bas, mettre les initiales de la personne exaucée).

M.G.L.T.







Francopinion

Editorial

Une victoire pour Turner, pour le Québec et pour la francophonie canadienne

John Turner a été couronné véritable chef du parti libéral du Canada au Congrès 1986 de son parti tenu à Ottawa en fin de semaine dernière. Cette victoire est sans équivoque. Un appui de 76.3% des voix exprimées est amplement suffisant pour faire taire les critiques les plus acerbes à l'intérieur du parti. Du moins jusqu'aux prochaines élections fédérales.

Ce congrès n'avait pas pour seul but de revoir la question du leadership, malgré que c'est ce sujet qui a retenu l'attention des journalistes et des Canadiens. Plusieurs résolutions ont été discutées longuement et ardemment avant d'être votées en session plénière.

Le Québec aussi est victorieux à la sortie de ce congrès. Depuis six mois le débat dure à l'intérieur du parti libéral sur la meilleure façon d'intégrer le Québec dans la Constitution canadienne de 1982. De façon claire, les congressistes ont approuvé une résolution qui accorderait au Québec un **droit de véto** sur tout changement constitutionnel.

Il y a donc un retour au principe fondamental que le Québec est une société distincte et de ce fait mérite un traitement particulier. Cette résolution rejette du même coup les compromis nébuleux du genre qui auraient permis au Québec de ne pas adhérer aux changements constitutionnels qui auraient transféré des pouvoirs à Ottawa et de recevoir une compensation financière en retour.

C'est effectivement ce que veut le premier ministre du Québec, Robert Bourassa, un véto sur les changements constitutionnels et une reconnaissance de la société distincte qu'est le Québec. M. Bourassa réclame aussi un droit de participation à la nomination des juges à la Cour Suprême du Canada, le pouvoir sur l'immigration et une limitation des pouvoirs de dépenses du gouvernement fédéral.

La francophonie hors Québec suivait le débat des congressistes avec énormément d'intérêt puisque son sort était en jeu. Surtout que lors d'un congrès à St-Hyacinthe, une résolution touchant la question de la nature même du Québec parlait du "foyer principal" de la francophonie canadienne et non pas du "foyer principal mais non-exclusif". Une telle résolution laissait des doutes sur la capacité de survie de la francophonie hors Québec.

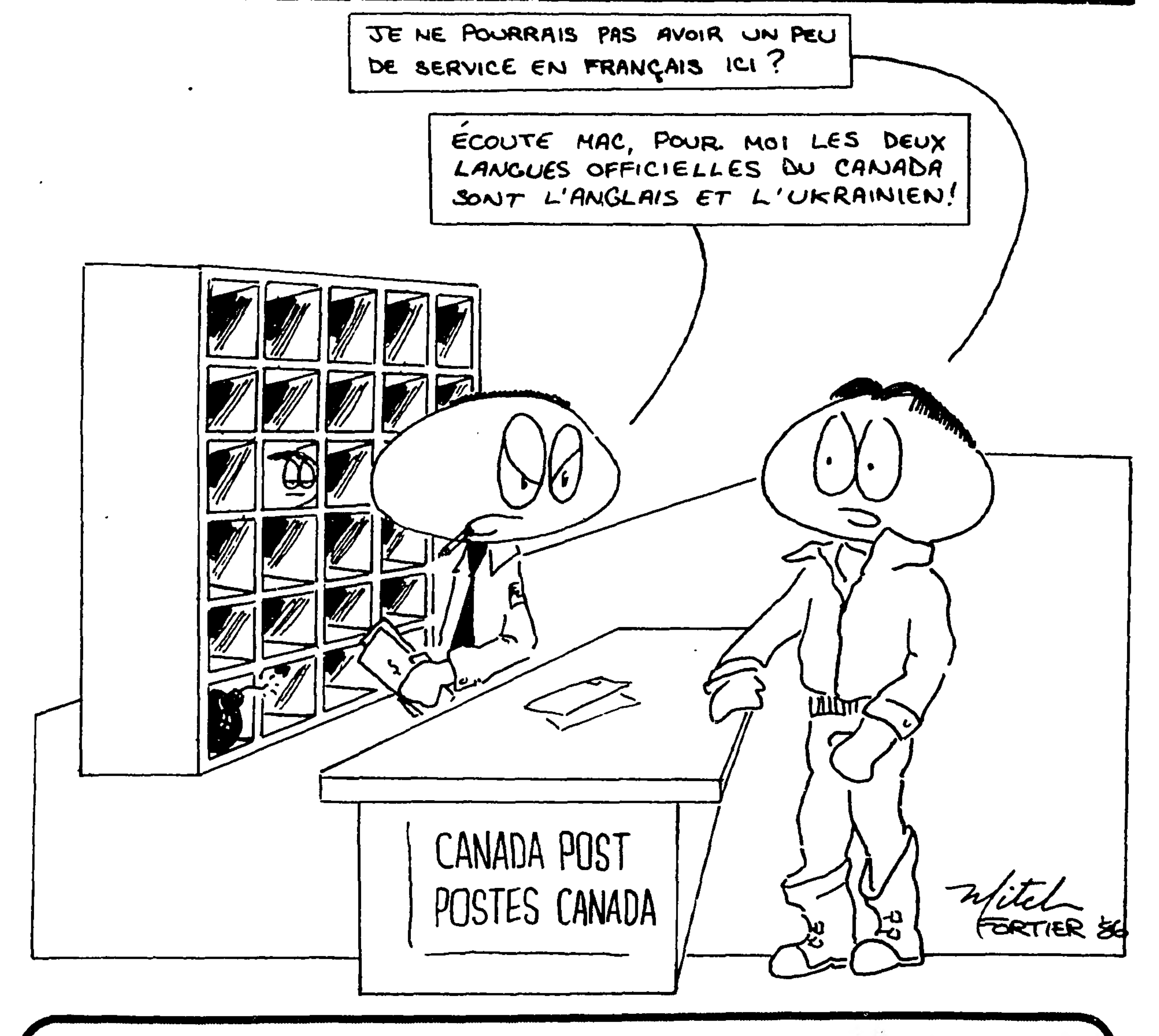
Mais au congrès d'Ottawa, le mot "foyer" a été remplacé par le mot "source" donnant ainsi à la francophonie un foyer pan-canadien, faisant abstraction des limites des frontières provinciales.

La nouvelle position du parti libéral sur le Québec est en plus un reflet sur sa vision du Canada. Dans cette vision il n'y a plus de place pour les compromis qui en fin de compte font des Canadiens-français des citoyens de deuxième classe. Pour répondre aux objections des anglophones, les chefs de file mettaient tellement d'eau dans leur vin qu'il ne restait plus de quoi s'égayer.

Cette résolution du parti libéral est un revirement mais aussi représente une position raffermie de poursuivre la vision que les Trudeau, Turner et Bourassa avaient d'un Canada uni, il y a une douzaine d'années.

Ce congrès a été effectivement une victoire pour John Turner qui a été confirmé à la tête de son parti, pour le Québec qui obtient une résolution que Robert Bourassa pourra probablement accepter et pour la francophonie canadienne qui y trouve une niche lui permettant d'espérer une vie normale hors Québec tout en pouvant s'alimenter auprès de sa source première, la belle province.

PAUL DENIS



lettres ouvertes

UN CONFLIT D'INTÉRÊT FLAGRANT

Mon nom est Daniel Tremblay, membre de l'ACFA régionale de Bonnyville. Je me questionne car j'ai lu le dernier journal "Le Franco" du 21 novembre 1986. Je me demande que vient faire une association acadienne en Alberta échafaudée par un agent de développement payé par l'Association canadienne française d'Alberta qui a comme premier devoir de faire en sorte que tous les francophones de sa région soient réunis sous la même bannière? Aurait-il ressenti que certains francophones auraient droit à une meilleure attention et que certains francophones n'étaient pas bien, ne se sentaient pas chez-eux, à l'intérieur de l'ACFA?

Comme employé, aurait-il reçu un ordre ou un devoir de son président ou de son exécutif ou encore de son conseil régional pour faire en sorte que ces dits membres se forment une nouvelle association francophone? Quand on sait que St-Paul a été reconnu Régionale prioritaire pour obtenir et mettre en branle une école française et qu'au trois quart de son année tout ce qu'on lit sur la Régionale c'est qu'ils font tout pour amputer l'ACFA de certains membres?

Que la première assemblée annuelle provinciale de l'AAA soit le lendemain du Conseil général de l'ACFA à Edmonton quand on sait que le Conseil général de l'ACFA amène à Edmonton, frais payés, certains dirigeants influents qui préconisent la séparation acadienne des autres francophones d'Alberta?

Je suis un Québécois et quand je veux me retrouver entre Québécois; j'ouvre ma maison, j'invite des gens à écouter de la musique ou des chansons québécoises, à raconter des histoires, danser, prendre de la bière et à manger une bonne tourtière, mais tout ça, sans Chartre et sans subvention.

Une autre question que je me pose en lisant la même première page. Ce même agent de développement est promu à un poste supérieur provincial? Je ne mets pas en doute les qualités de cette personne pour ce poste, mais je me demande si ceux qui l'on choisi pour ce poste savaient toutes ces choses?

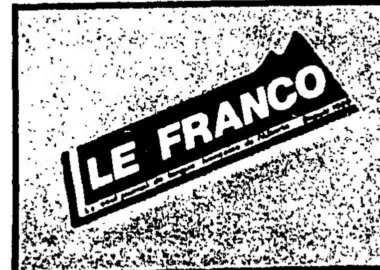
Où sont les Albertains francophones et que deviennent les beaux sermons de M. Lacombe quand il disait que les Franco-Albertains devaient prendre leur place, appliquer à des postes supérieurs à l'intérieur et à l'extérieur de leur association et qui, je m'attendais ferait tout en son pouvoir pour les aider, les soutenir et les diriger?

À mon avis, M. Lacombe a manqué sa mission et si j'avais à lui remettre sur son habit de soldat, fier défendeur de la langue française, je le fixerait à l'envers. Car, il n'a pas su nous former un(e) néo-Albertain(e) francophone. Quand je sais que deux personnes francophones néo-Albertaines ont appliqué et qu'il n'aurait fallu qu'un appui de sa part pour qu'une de ces personnes ait ce poste, ça ne fait que me prouver que nous devons faire ce qu'il dit mais non ce qu'il fait. La mise en pratique de nos dires a bien meilleur goût.

Pour conclure, je me demande si M. Lanteigne sera capable d'aider à diriger et défendre sans discrimination les droits de toutes les Régionales qui ne partageront pas ses appartenances? Car j'ai lu jadis, dans un grand livre, "Nul ne peut servir deux maîtres à la fois".

Veuillez agréer, cher monsieur Arès, l'expression de mes sentiments les plus solidaires à la Francophonie albertaine,

Daniel Tremblay



Journal hebdomadaire publié le vendredi au service des francophones de l'Alberta depuis 1928. Les membres de l'Association canadienne-française de l'Alberta sont automatiquement abonnés au journal en payant leur cotisation à l'ACFA.

Éditeur: Paul Denis
Rédacteur en chef — Journaliste: Yves Lavertu
Administration: Sylvie Grégoire
Photo-composition: Gaëtane Grenier
Graphisme & montage: Michel Raymond

Toute correspondance doit être adressée à:
Le Journal Franco-Albertain Ltée
#201, 10008 - 109 rue
Edmonton (Alberta) T5J 1M4
Tél.: (403) 423-6872
L'abonnement annuel coûte:
1 ans: 15$ 2 ans: 25$
Enregistré comme courrier de 2e classe #1881

• Vente de blé à l'échelle internationale

"D'ici 10 ans il n'y aura que des exportations"

Jean-Marc Lucq

De retour d'un voyage en Europe à l'invitation du ministère des Affaires extérieures, Paul Denis a préparé une série d'articles dont voici le troisième qui porte sur la question des subventions à l'agriculture sur le marché international.

PAUL DENIS

Depuis une vingtaine d'années les pays du monde deviennent de plus en plus autosuffisants en agriculture et particulièrement en production de blé. Selon M. Jean-Marc Lucq, Directeur de la Division de l'agriculture pour le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce): "D'ici 10 ans il n'y aura que des exportateurs."

Par exemple, il est surprenant mais quand même vrai, l'Arabie Saoudite exporte maintenant du blé. La Chine cherche à ravir le marché japonais aux Américains. L'URSS est la seule exception à la règle.

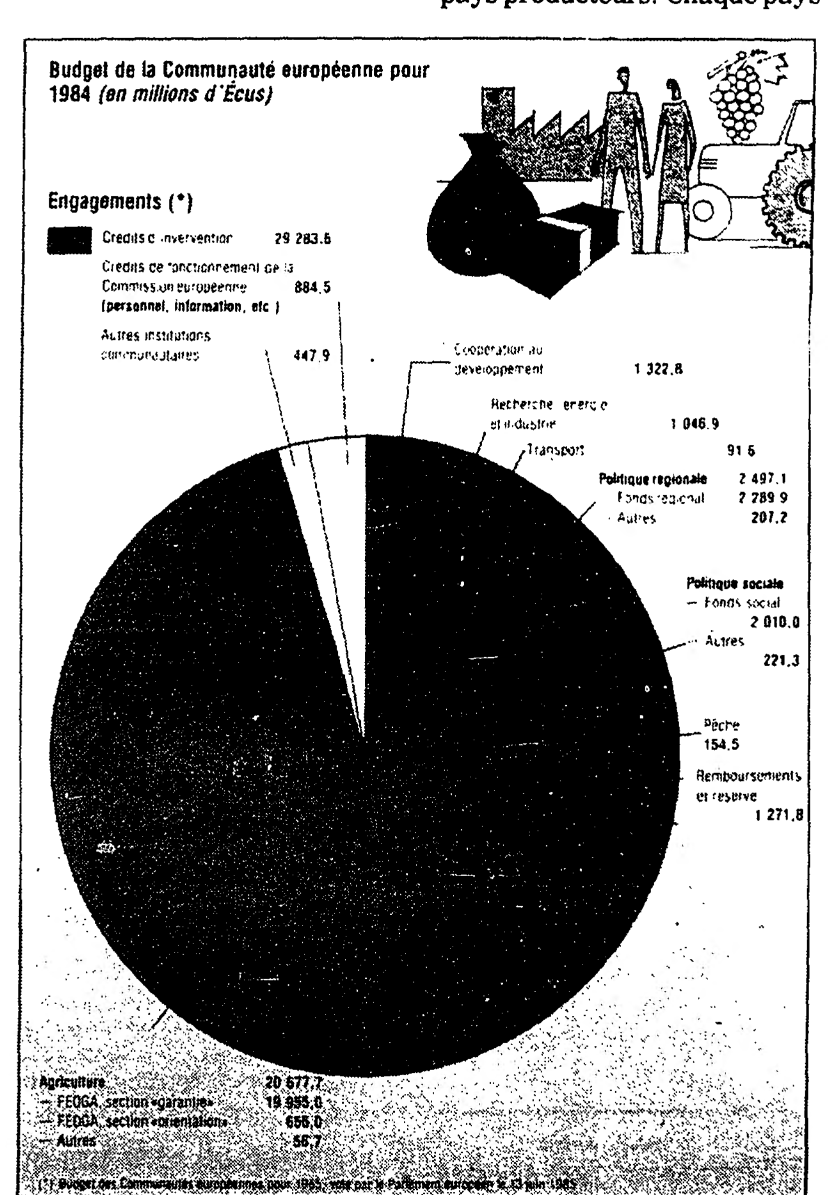
Sur le marché international il y a donc une compétition qui se fait de plus en plus forte. Pour arriver à conserver ce marché réduit les pays sont obligés de subventionner leur industrie agricole à tel point que la rentabilité même est mise en cause.

Toujours selon M. Lucq de la Division de l'agriculture du GATT... "tout le monde fausse le jeu - personne n'est loyal - ils trichent tous - certains plus que d'autres." Comme exemple le directeur pointe du doigt la Communauté européenne qui affecte 70% de son budget annuel à l'agriculture. De dire M. Lucq la Communauté européenne "triche ouvertement, quelque soit l'offre la CE sera 5% en dessous." En Europe les gens parlent de "montagnes de beurre" et de " lacs de vin", car ce qui ne se vend pas est quand même payé aux producteurs et mis en entrepôt.

Les Etats-Unis sont embarqués dans cette lutte sauvage en finançant la différence entre le prix mondial à la baisse et le prix minimum garanti aux producteurs des produits agricoles. Ce geste est une suite logique à la perte d'un tiers de son marché mondial.

Dans cette guerre des prix, personne n'est gagnant, mais le Canada risque d'être le grand perdant. Le gouvernement canadien n'a pas les ressources financières importantes qu'engagerait une politique de subvention à l'agriculture. On se souvient qu'au printemps dernier le Premier Ministre de la Saskatchewan, Grant Devine, demandait un appui de 5 milliards de dollars pour soutenir le sècteur agricole de sa province.

En 1985 le Canada a perdu des marchés en Europe. Pour la première fois des exportations générales vers les pays de la Communauté européenne ont tombé en dessous du milliard pour se chiffrer aux alentours de 800 millions de dollars. Les produits les plus touchés par cette baisse d'activité sont les céréales. A moins d'une solution multilatérale, l'avenir n'est pas prometteur pour les producteurs agricoles canadiens et pour tous ceux qui dépendent directement et indirectement de cette industrie.



Comme troisième scénario le directeur du GATT parle de la dérèglementation totale et "que le meilleur gagne". Dans ce dernier cas, les prix baissent, le consommateur est gagnant mais le producteur perdant.

Pour ajouter à la confusion déjà assez grande, la politique commerciale est nettement influencée par la politique interne du pays. En temps d'élections, par exemple, la logique fait souvent place à l'impératif de se faire élire, coûte que coûte.

eux-mêmes et non pas par l'État.

Le deuxième scénario préconise la création d'un cartel des pays producteurs. Chaque pays pourrait se voir accorder un pourcentage fixe du marché.

Il est difficile de voir comment ce problème épineux va se régler. Selon Jean-Marc Lucq il y aurait trois scénarios possibles. L'accord idéal serait que chaque pays mette son prix domestique au niveau qu'il choisira, mais qu'il "n'exporte pas ses problèmes". Que la différence entre le prix garanti domestique et le prix mondial soit comblée par les citoyens

• CONSEILS SCOLAIRES

(Suite de la page 1)

Cependant, pour le président du Conseil scolaire du Lakeland M. Jean-Claude Lajoie, ce genre de proposition n'est jamais de trop pour rappeler à l'ordre un gouvernement qui n'a toujours pas bougé sur cette question depuis 1982.

La motion sera donc envoyée à la ministre de l'Education Mme Nancy Betkowski de qui on s'attend de recevoir une réponse.

En se faisant l'apôtre d'une telle proposition, l'organisme représentant 24 conseils scolaires fait cependant bande à part face à l'Association des commissaires catholiques de l'Alberta.

Quelques heures auparavant, la même proposition mise sur le tapis avait en effet été rejetée par l'organisation de 52 membres lors de son assemblée annuelle.

Les promoteurs de High Prairie qui avaient piloté la proposition s'étaient vus répondre que la motion était "prématurée".

M. Jean-Claude Lajoie prenant position en faveur de son adoption s'est alors déclaré choqué qu'une association discutant le matin même de droits pour les catholiques et qui de surcroît vit elle-même des problèmes de minorité par rapport aux écoles publiques invoque le prétexte de "prématurée" pour mettre au rancart une telle proposition. Cette dernière a finalement été remise entre les mains de l'exécutif pour fins d'études.

Au moment de mettre sous presse, il était encore trop tôt pour indiquer si l'organisme principal représentant les conseillers scolaires, l'Association des commissaires de l'Alberta (A.S.T.A.) devait emboîter le pas ou non à l'Association des commissaires catholiques.

***

À l'occasion des assises de l'Association des Conseils scolaires pour l'éducation bilingue, un nouveau président M. Guerin Ouellet de Fort McMurray a été élu en remplacement de Mme Alice Gagné d'Edmonton.

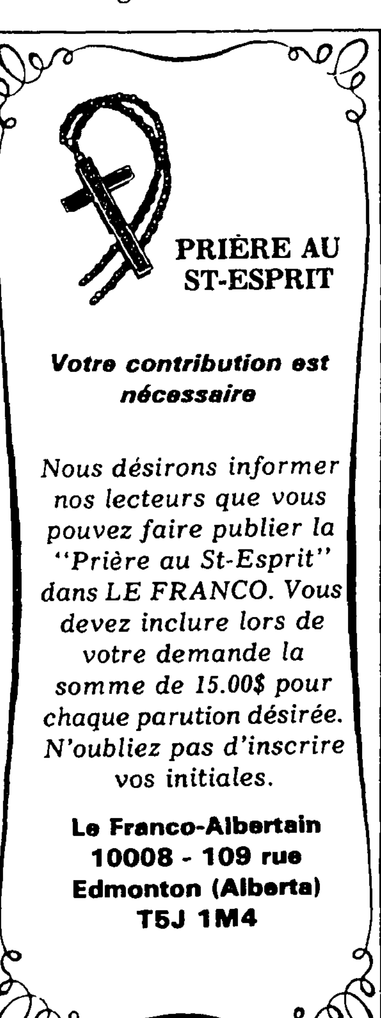
Dans son premier discours, celui-ci s'est dit peiné que plusieurs commissaires de l'Alberta refusent "l'esprit du Canada".

Amené à présiser sa pensée en entrevue, le commissaire de Fort McMurray s'est déclaré déçu que de nombreux commissaires s'opposent à la création de programmes d'immersion (encore plus de programmes francophones) sur leur territoire.

Au cours de son mandat d'une année à la barre de cette association qui se veut le promoteur de l'éducation bilingue en Alberta, celui-ci entend à ce sujet sensibiliser les commissaires non membres de l'organisme.

Par ailleurs, celui-ci veut également lancer un cri d'alarme face aux conditions dans lesquelles doivent vivre un bon nombre d'enseignants en immersion. Selon ce dernier, les commissions scolaires ne sont pas assez conscientes du problème d'isolement qui confrontent plusieurs de ces enseignants. Ceci contribue en partie à la pénurie de professeurs dans ce domaine.

Dans un même ordre d'idées, une proposition adoptée à l'Association de commissaires catholiques demande au gouvernement de se pencher sérieusement sur les solutions à trouver au problème de la pénurie d'enseignants en immersion.



PRIÈRE AU ST-ESPRIT

Votre contribution est nécessaire

Nous désirons informer nos lecteurs que vous pouvez faire publier la "Prière au St-Esprit" dans LE FRANCO. Vous devez inclure lors de votre demande la somme de 15.00$ pour chaque parution désirée. N'oubliez pas d'inscrire vos initiales.

Le Franco-Albertain
10008 - 109 rue
Edmonton (Alberta)
T5J 1M4

Paroisses francophones

Messes du dimanche

Immaculée Conception
10830 - 96e rue
Dimanche: 10 h 30

St-Albert
Chapelle Connelly McKinley
9 Muir Drive
Dimanche: 10 h 00

Ste-Anne
16422 - 99A avenue
Dimanche: 11 h 00

St-Thomas d'Aquin
8760 - 84e avenue
Samedi: 19 h
Dimanche: 9 h et 11 h

St-Joachim
9928 - 110e rue
Samedi: 17 h 00
Dimanche: 10 h 30

Ste-Famille à Calgary
1719 - 5e rue s.o.
Samedi: 17 h 00
Dimanche: 10 h 30 et midi



Commission canadienne des transports — **Canadian Transport Commission**

À TITRE DE RENSEIGNEMENT

Dossier no: 2-C767-1
Rôle no: 9525

DATE: Le 1er décembre 1986

CREE AIRWAYS CORP. REQUÊTE EN VUE D'EXPLOITER UN SERVICE AÉRIEN COMMERCIAL

Cree Airways Corp. a demandé l'autorisation d'exploiter un service aérien commercial (classe 3) entre points déterminés, pour le transport de personnes, marchandises et de courrier au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe B, afin de desservir les points Edmonton, High Prairie, Slave Lake et Wabasca/Desmarais (Alberta).

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou en réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des transports. Les interventions doivent être déposées au plus tard le **2 janvier 1987**, avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

Le Comité fera parvenir, sur demande, plus de détails sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées. Toute demande doit être postée ou remise au Secrétaire du Comité des transports aériens à Ottawa (Ontario) K1A 0N9.

Si de plus amples renseignements sont requis, vous pouvez communiquer avec le soussigné au numéro (819) 997-1792.

J.-G. Charbonneau
pour le directeur suppléant
Direction de l'Analyse et des Permis
Comité des transports aériens

Canadä



Dépenses d'entretien des embranchements tributaires du transport du grain

Ce sommaire est publié conformément aux exigences de la Loi sur le transport du grain de l'Ouest (LTGO), article 29 (5). Il énumère les dépenses encourues par le CN au cours de l'année civile 1985 pour l'entretien du CN tributaires du transport des céréales. Ces dépenses sont encourues annuellement pour assurer que le réseau de transport ferroviaire est adéquat, fiable et efficace pour les besoins futurs de transport ferroviaire du grain.

Au cours de 1985, les lignes tributaires du transport du grain sur lesquelles ces dépenses ont été encourues formaient partie du réseau du CN et ont servi à l'acheminement de 13.5 millions tonnes métriques de céréales relevant de la LTGO. Ces dépenses sont faites dans le but de permettre au CN d'offrir des services de transport concurrentiels, économiques et efficaces pour les céréales LTGO.

Total des dépenses de 1985

Entretien des voies et de l'emprise	$22,309,761
Rail et autres fournitures	561,883
Traverses	2,539,354
Ballast	1,396,801
Soudage, meulage et mesure	636,148
Ponts, chevalets et ponceaux	1,457,070
Immeubles	1,157,565
Enlèvement de la neige	3,275,290
Divers	3,901,021
Total	**$37,234,893**





Commission canadienne des transports — **Canadian Transport Commission**

TITRE DE RENSEIGNEMENT

Dossier no: 2-A1069-1
Rôle no: 9505

DATE: 1er décembre 1987

SERVICES AÉRIENS DE TRANSPORT INTERNATIONAL S.A.T.I. LTÉE EXERÇANT SON ACTIVITÉ SOUS LE NOM DE AIR TRANSAT REQUÊTE EN VUE D'EXPLOITER UN SERVICE AÉRIEN COMMERCIAL

Service Aériens de Transport International S.A.T.I. Ltée, exerçant son activité sous le nom de Air Transat, a demandé au Comité des transports aériens l'autorisation d'exploiter un service aérien commercial d'affrètement international (classe 9-4) pour le transport de personnes et de marchandises au moyen d'affrètement avec réservation anticipée, au moyen d'affrètement avec participation à but commun et au moyen d'affrètement sans participation entre le Canada et tout autre pays, à partir d'une base située à Montréal (Québec), au moyen d'aéronefs à voilure fixe du groupe G.

Tout intéressé peut intervenir pour appuyer ladite requête, s'y opposer ou en réclamer la modification conformément aux règles générales de la Commission canadienne des transports. Les interventions doivent être déposées au plus tard le **2 janvier 1987**, avec une preuve de leur signification à la partie requérante.

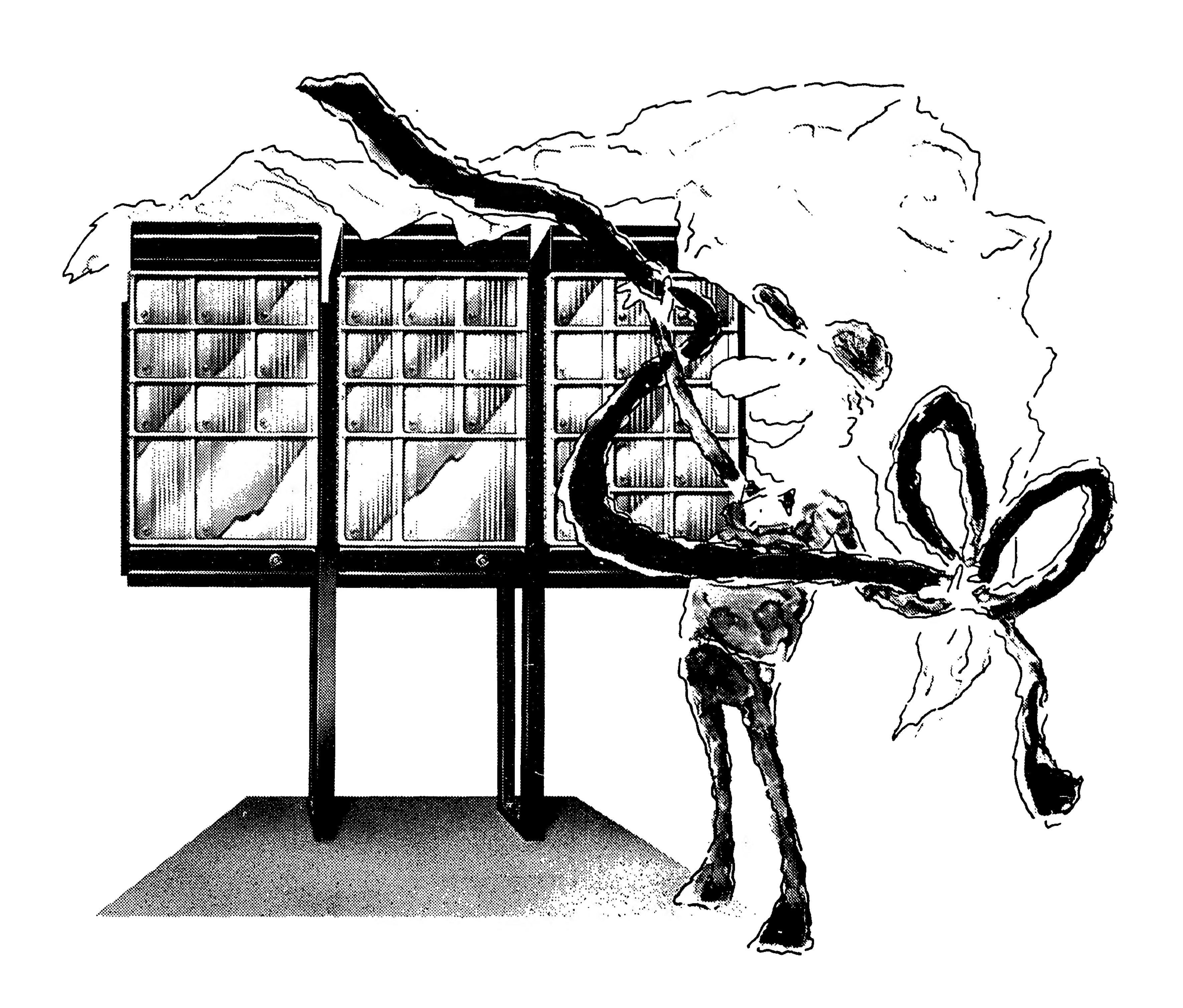
Le Comité fera parvenir, sur demande, plus de détails sur la requête et les modalités de dépôt des interventions conformément aux règles susmentionnées. Toute demande doit être postée ou remise au Secrétaire du Comité des transports aériens à Ottawa (Ontario) K1A 0N9.

Si de plus amples renseignements sont requis, vous pouvez communiquer avec la soussignée ou C. Beauparlant au numéro (819) 997-6226.

E.A. Kalmakoff
pour le directeur suppléant
Direction de l'Analyse et des Permis
Comité des transports aériens

Canadä

La voici.



Calgary, voici la Superboîte! Un tout nouveau concept postal pour les gens qui ne reçoivent pas leur courrier à domicile.

Il s'agit de la Superboîte, une nouvelle boîte postale communautaire qui desservira les nouveaux secteurs domiciliaires où le courrier n'est pas distribué à domicile. Elle joue trois rôles importants à la fois : vous y postez vos lettres, vous y cueillez votre courrier et vous y recevez même vos colis!

Tout ça, à un seul et même endroit, 24 heures par jour et à moins de 180 mètres ou 600 pieds de votre domicile.

Solide et résistante, la Superboîte sera installée sur un terrain municipal, en bordure d'un trottoir ou d'une allée. Ainsi, elle sera facile d'accès et d'utilisation en toutes saisons.

Les cases personnelles sont spacieuses et sûres. Très esthétique, la Superboîte s'harmonisera parfaitement avec son environnement.

Comment savons-nous qu'il s'agit là d'une super idée?

C'est simple, nous l'avons testée dans plusieurs municipalités canadiennes et 93 pour 100 des utilisateurs se sont dits satisfaits de la Superboîte.

C'est une super idée.

La Superboîte

pour le départ et l'arrivée de votre courrier.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

ATTENTION....ATTENTION....ATTENTION....ATTENTION

La L.I.C. (Ligue d'improvisation de Calgary) veut fêter Noël. Pour cette occasion la partie d'improvisation sera **samedi le 13 décembre** *au lieu de vendredi, n'oubliez pas c'est* **samedi le 13 décembre** *à 20h00.*

Ce sera un soir exceptionnel puisque les thèmes auront été choisis par le public la semaine précédente et qu'après la partie nous transformerons le tout en party de Noël.

Ceux qui auront leur billet F.L.I.C. receveront des cadeaux. Achetez à l'avance le billet F.L.I.C. à 3,00$, au lieu de 4,00$ à la porte. Les équipes à l'honneur sont: L'A.C.F.A. régionale de Calgary et Voix des Rocheuses de Calgary.

Une soirée pour tous, une soirée agréable, une belle soirée de Noël!

C'EST SAMEDI, N'OUBLIEZ PAS

CONVOCATION À TOUS LES MEMBRES DE L'A.C.F.A. RÉGIONALE DE CALGARY

Cher membre,

Lors de sa réunion du 6 novembre dernier, le conseil d'administration a voté majoritairement la convocation d'une assemblée générale extraordinaire. Le seul point à l'ordre du jour sera le suivant:

"L'expulsion de Mme Louise Huard-Peake et de M. Pierre Lévesque du conseil d'administration."

Nous vous convoquons donc à une assemblée générale extraordinaire, **le samedi 13 décembre à 10h00**, à la salle paroissiale Sainte-Famille, 1719, 5e rue sud-ouest.

Marie Fontaine,
présidente

N.B. Article 17 des Statuts & Règlements:

"Tous les membres actifs et les membres à vie ont le droit de parole et le droit de vote lors d'une assemblée générale annuelle ou extraordinaire.

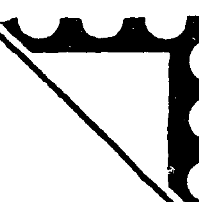
Article 18

"Lors d'une assemblée générale extraordinaire, les membres actifs et/ou à vie présents ne peuvent discuter et régler que les questions mentionnées à l'ordre du jour."

SEULES LES MEMBRES EN RÈGLE DE L'A.C.F.A. RÉGIONALE DE CALGARY POURRONT VOTER À CETTE ASSEMBLÉE.

L'INSCRIPTION COMMENCERA À PARTIR DE 9h30.

APPEL D'OFFRES



Travaux publics Canada / Public Works Canada

Travaux publics Canada, mandaté par la Société canadienne des Postes, recevra les soumissions cachetées portant sur les projets ou services décrits ci-dessous, adressées au Chef, Politique et administration des contrats, région de l'Ouest, 9925 - 109e rue, pièce 200, Edmonton, Alberta, T5K 2J8, téléphone (403) 420-3213, jusqu'à 14h (H.A.R.), à la date indiquée ci-dessous, sur versement du dépôt exigé. Les documents de soumission sont disponibles dans les bureaux ministériels en liste, sur paiement du dépot demandé.

PROJET

No. 620661
Edmonton (Alberta)
Station postal "F"
111è Rue et 51è Avenue
Aménagement de la Salle d'entrée et aménagement de l'intérieur

Date limite: **18 décembre 1986**

Dépôt: **aucun**

Les documents de soumission sont disponibles dans la pièce 200, 9925 - 109 rue, Edmonton, Alberta et peuvent être étudiés au bureau de l'Association de la Construction d'Edmonton.

Le Ministère n'acceptera pas nécessairement ni la moins élevée ni aucune des soumissions.

SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

• École Sainte-Anne

(Suite de la page 1)



Réunion du Conseil des parents de l'école Sainte-Anne: de g. à d.: Annette Labelle, Saulnia Lacombe, Marjolaine Campeau, (au bout de la table:) Ginette Brodeur, Élise Gareau-Smith, Jean-Pierre Doucet, animateur culturel, Paulette Dumont et Denis Cayouette.

Linda Arsenault; directrice: Marjolaine Campeau; représentante de la maternelle: Saulnia Lacombe; représentant de la paroisse: Père Joly; représentant de l'ACFA: Bernard Pitre.

Message important pour les employeurs régis par le gouvernement fédéral et pour les fournisseurs du gouvernement fédéral

ÉQUITÉ EN MATIÈRE D'EMPLOI

L'équité en matière d'emploi permet d'assurer que tous les candidats à un poste et tous les employés jouissent de chances égales sur le marché du travail.

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement fédéral a créé deux programmes : le Programme légiféré d'équité en matière d'emploi et le Programme de contrats fédéraux.

La nouvelle Loi sur l'équité en matière d'emploi exige de certains employeurs régis par le gouvernement fédéral qu'ils mettent en oeuvre l'équité en matière d'emploi et qu'ils fassent chaque année rapport de cette activité au gouvernement. Les premiers rapports devraient être soumis en 1988.

La loi s'applique aux employeurs tels que définis à l'article 2 du Code canadien du travail et employant 100 travailleurs ou plus. Cette loi s'applique également aux sociétés de la Couronne énumérées au paragraphe C de la Loi sur l'administration financière.

D'autre part, en vertu du Programme de contrats fédéraux, les fournisseurs du gouvernement fédéral qui comptent 100 employés ou plus doivent s'engager à mettre en oeuvre l'équité en matière d'emploi afin de pouvoir soumissionner des marchés de $200,000 et plus. Les fournisseurs à qui l'on a adjugé des marchés feront l'objet de vérifications sur place.

Les employeurs qui sont visés par ces mesures sont invités à communiquer avec les consultants responsables de l'équité en matière d'emploi, d'Emploi et Immigration Canada, pour obtenir de plus amples renseignements. Veuillez vous adresser à :

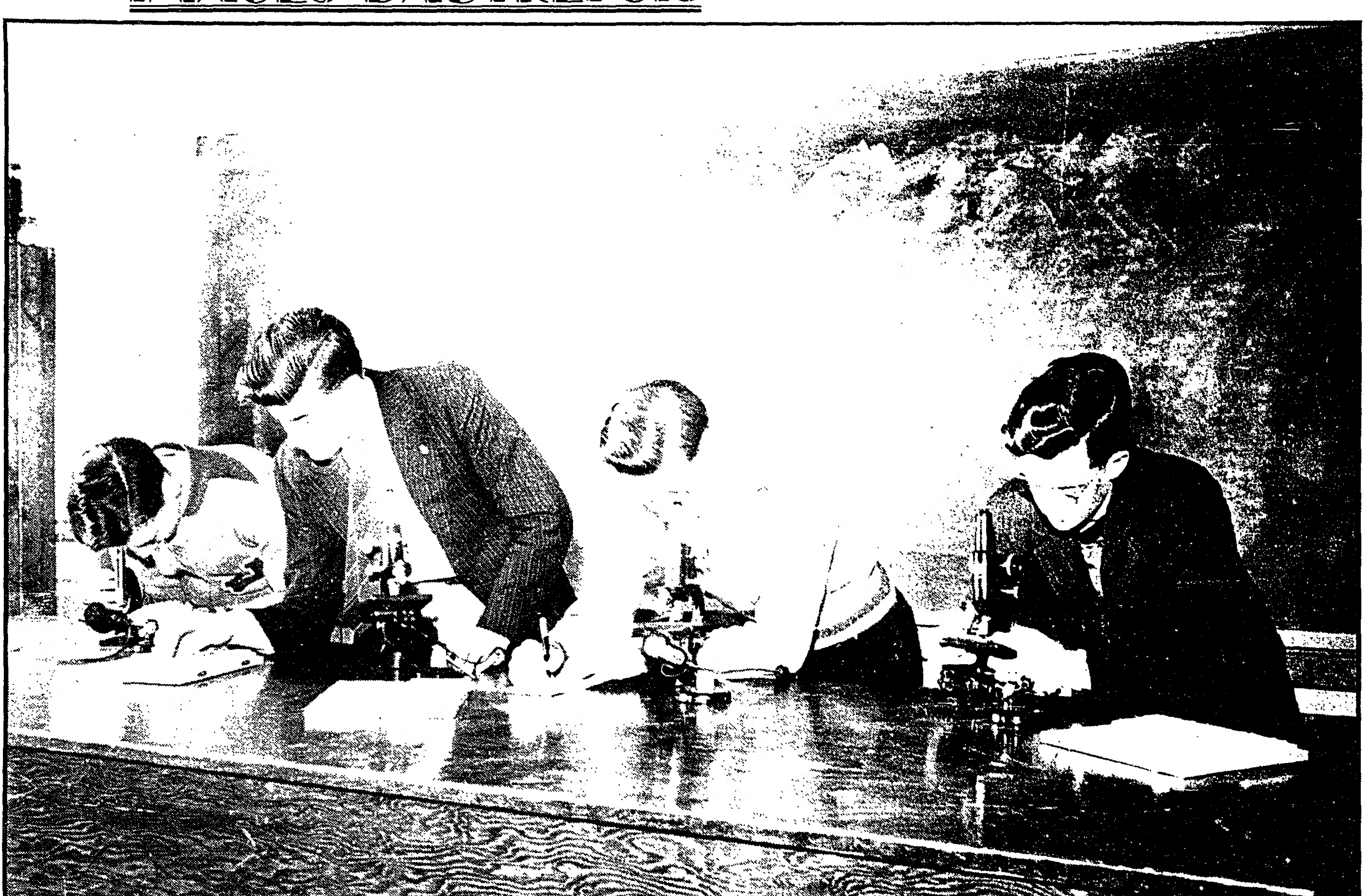
9925, 109e Rue
Edmonton (Alberta)
T5K 2J8



Emploi et Immigration Canada / Employment and Immigration Canada

Canada

IMAGES D'AUTREFOIS



Les biologistes aux microscopes, Collège Saint-Jean, 1947, Edmonton. Photo Ob 3861, collection oblate aux Archives provinciales de l'Alberta. À cette époque-là, le Collège Saint-Jean formait le clergé canadien-français ainsi que l'élite francophone laïque dans le domaine des professions libérales et dans celui des différents génies. Affilié à l'Université d'Ottawa, le Collège offrait des cours à partir de la 8e année.

(CLAUDE ROBERTO)

Entertainment '87

Faîtes la bombe et faîtes des heureux au temps des fêtes tout en économisant

Grâce au bottin Entertainment '87, vous pourrez faire la bombe et faire des heureux au temps de Noël et du Nouvel An et durant l'année 1987. Tout en économisant!

Comment? me direz-vous. C'est simple. Entertainment '87 est un guide qui regorge de centaines d'invitations de maisons d'Edmonton offrant des milliers de dollars de rabais (jusqu'à 50%) valides pour l'année novembre '86 à novembre '87.

La section des restaurants recouvre plus de 200 restaurants d'Edmonton. Quinze des restaurants les plus recherchés de la ville y sont représentés et proposent à la clientèle des économies variant de 15$ à 29$, selon l'établissement. Mais ce n'est pas tout.

Lorsque vous glisserez le guide Entertainment '87 sous l'arbre de Noël à l'intention de quelqu'un qui vous est cher, ce n'est pas un simple cadeau que vous lui offrirez. C'est plutôt la clé qui lui permettra de découvrir, à l'année longue, des centaines de restaurants, de spectacles de qualité, de soirées de cinéma ou au concert, d'événements sportifs ou d'endroits charmants où faire ses emplettes. Et par la même occasion, d'économiser des centaines de dollars, tout en s'amusant. La bombe, quoi!

Pour la seule ville d'Edmonton, le bottin Entertainment '87, d'une facture impeccable de grande classe, comporte plus de 300 invitations du genre ainsi répertoriées. Plus de 100 à l'extérieur de la ville - pour Calgary, Vancouver, Los Angeles, San Francisco, Tampa, Phoenix, Tucson, etc.

Sans compter un rabais de 50% dans plus de 360 des meilleurs hôtels au Canada, aux États-Unis y compris Hawaii, du Mexique, dans les Caraïbes, et j'en passe.

Le guide se vend au prix modique de 35$ la copie et comporte une carte de membre qui identifie l'acheteur par la suite. Tout nouveau membre aura vite fait d'épargner beaucoup plus que cette somme après une ou deux semaines.

Entertainment '87 n'est distribué que par certains groupes à buts non-lucratifs et autres associations du genre. Ces organismes en retirent une commission intéressante et recueillent ainsi des sommes impressionnantes qui viennent, dans bien des cas, équilibrer leur budget.

Un excellent moyen donc pour le milieu francophone d'appuyer l'ACFA - régionale d'Edmonton puisqu'on peut se procurer le guide Entertainment '87 à ses bureaux de la 82e avenue ainsi qu'à la librairie Le Carrefour.

Existant depuis déjà 26 années, Entertainment '87 est publié en plus de 70 éditions individuelles pour les centres urbains les plus importants du Canada, des États-Unis et de l'Europe. C'est la première fois cette année qu'il est présenté sur le marché d'Edmonton.

Jean Paul PERRAS

CONCOURS LITTÉTAIRE de L'AÉBA 1987

L'Association des Éducateurs bilingues de l'Alberta lance son quinzième concours littéraire pour l'année 1987. Tous les élèves inscrits aux cours de français langue maternelle, ou aux cours d'immersion, sont invités à participer à ce concours. L'an dernier, le concours comptait près de 1500 soumissions des élèves albertains.

Le concours offre des prix aux gagnants de seize (16) catégories:

- **Composition** *(narration/description) - 1ère, 2e, 3e, 4e, 5e et 6e année (6 prix);*
- **Poésie:** *4e à 6e année; 7e à 9e année; 10e à 12e année (3 prix);*
- **Conte, nouvelle, fable:** *7e, 8e, 9e, 10e, 11e et 12e année (6 prix);*
- **Dissertation ou discours:** *12e année seulement (1 prix)*

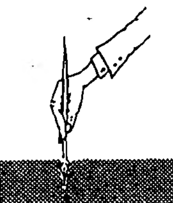
Le journal Le Franco offre deux bourses de 150,00$ au niveau de la 10e et 11e année. En plus une bourse de 500,00$ sera offerte au niveau de la 12e année.

Le jury, composé de trois personnes qui n'enseignent pas en ce moment dans les écoles, tiendra particulièrement compte de la créativité.

Cette année, le comité a voulu souligner le 60e anniversaire de l'A.C.F.A. en invitant les élèves de l'Alberta à réfléchir sur le fait des francophones en Alberta. Pour le choix de la bourse de la 12e année, le jury choisira la meilleure soumission d'après la qualité littéraire, en faisant abstraction du sujet.

C'est l'occasion rêvée pour stimuler l'expression écrite originale en français chez nos jeunes. Ce coucours est le seul, en son genre, en Alberta. Nos professeurs, toujours des plus coopératifs, sauront sans doute profiter de l'occasion.

Pour de plus amples informations, s'adresser à:
M. Gérard Moquin
C.P. 519
BONNYVILLE, Alberta
T0A 0L0
rés.: 826-3592
bur.: 826-3245



Annexe I à l'ordonnance
GH-5-86

AVIS D'AUDIENCE PUBLIQUE

Exportation de gaz naturel par ProGas Limited à Ocean State Power

L'Office national de l'énergie (l' "Office") tiendra une audience publique relativement à une demande présentée par ProGas Limited ("la requérante") le 26 septembre 1986 conformément à la Loi sur l'Office national de l'énergie, Partie VI, en vue d'obtenir une licence pour exporter un total de 10,34 milliards de mètres cubes de gaz naturel à Ocean State Power, aux États-Unis, en vingt ans et demi environ.

L'audience commencera le mercredi 7 janvier 1987 à 9h00, heure locale, à la salle Turner Valley du Palliser Hotel, 133 9th Ave. S.W., Calgary, Alberta.

Cette audience sera publique et aura pour but d'obtenir les témoignages et les vues pertinentes des parties intéressées à la demande.

Quiconque désire intervenir à l'audience doit déposer une intervention écrite auprès du Secrétaire de l'Office et en signifier une copie à la requérante. La requérante fournira une copie de la demande à chaque intervenant.

Quiconque ne désire faire que des commentaires à l'égard de la demande doit les envoyer par écrit au Secrétaire de l'Office et en faire parvenir une copie à la requérante, ProGas Limited, 1620 South Tower, Sun Life Plaza, 144-4th Avenue S.W., Calgary, Alberta, T2P 3N4.

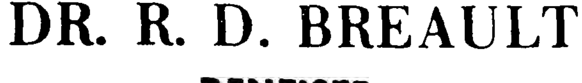
Une copie de la demande doit également être envoyée à l'avocat de la requérante, Macleod Dixon, Barristers and Solicitors, 1500 Home Oil Tower, 324-8th Avenue S.W., Calgary, Alberta, T2P 2Z3, aux soins de D.G. Hart, c.r.

Le délai de réception des interventions ou des commentaires écrits prend fin le vendredi 5 décembre 1986. Le Secrétaire fera alors paraître la liste des intervenants.

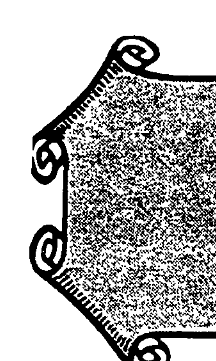
Pour se procurer des renseignements, en anglais ou en français, relatifs à la procédure de cette audience (ordonnance d'audience GH-5-86) ou aux Règles de pratique et de procédure de l'Office qui régissent toutes les audiences, il suffit d'écrire au Secrétaire ou de téléphoner au Bureau de soutien de la réglementation de l'Office, à (613) 998-7204 ou à l'adresse suivante:

J.S. Klenavic
Secrétaire
Office national de l'énergie
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0E5
Télex: 0533791
Télécopieur: (613) 990-7900

CARTES D'AFFAIRES ET PROFESSIONNELLES







Bloc-notes





Maison à Partager, chambre meublée, literie au choix, "Non fumeur (H ou F)", sécheuse/laveuse/parking disponible maintenant. 83 ave. - 99 rue. Tél.: 433-4407 bureau, 433-4637 maison.

Offre mes services pour la garde d'enfants de 1 à 3 ans. Delton Area: 479-0718, Hélène Vanburen.

Je cherche une chambre à louer ou un appartement à partager près du centre-ville.. Réal Perreault; maison: 424-6024, travail; 248-6611.

Le groupe Esprit Jeunesse et les Chevaliers de Colomb de la paroisse Saint-Thomas d'Aquin d'Edmonton vous invitent au bal du jour de l'an qui aura lieu le 31 décembre 1986 à 18 h 30, à la cafétéria de la Faculté Saint-Jean, 8406 91e rue à Edmonton. À cette occasion, un cocktail sera servi, suivi d'un souper, d'une danse et d'un goûter. On peut se procurer les billets à Francophonie Jeunesse de l'Alberta, à l'A.C.F.A. régionale d'Edmonton, à la Faculté Saint-Jean et à la paroisse Saint-Thomas d'Aquin au coût de 20$ par adulte, 15$ par étudiant et 35$ par couple. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec FJA au 469-1344.

Je cherche une chambre à louer ou un appartement à partager près du centre-ville.. Réal Perreault, maison: 424-6024, travail: 248-6611

BUFFET, style contemporain, comme neuf. Prix à discuter. 479-6099.

TEMPS DE CÉLÉBRATION: Les Rites dans la culture chrétienne d'Orient, exposition bilingue présentée au Musée Provincial jusqu'au 6 janvier 1987.

Le T.F.E. est à la recherche de comédien(ennes) et réalisateurs pour les spectacles:" Play Molière" et "Gros-René...Ecolier". Les personnes intéressées sont invitées à contacter P.B. au 469-0829 avant le 15 décembre.

NOUS CHERCHONS une famille non-fumeuse près de la Faculté St-Jean pour garder chez-elle notre enfant d'un an, les mardi et jeudi, pendant 4 à 6 heures durant le jour dès janvier. Téléphonez à 429-1404.

PORTES OUVERTES - Afin de vous souhaiter un joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année, la direction et les employées de votre ACFA sont heureuses de vous inviter à venir les rencontrer le 19 décembre de 21h00 à 18h30. Bienvenue à tous!

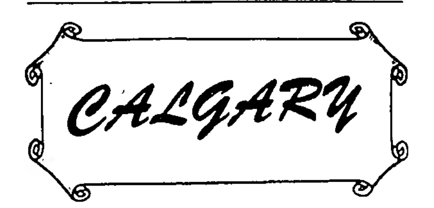
LA SOCIÉTÉ POMMES DE REINETTE (garderie) située dans les locaux de l'école francophone Ste-Anne, accueille les enfants d'âge pré-scolaire à partir de 3 ans. Assure la garde après l'école des 6-12 ans. La Société Pommes de Reinette (garderie) est une société à but non-lucratif, gérée par un conseil de parents.

LE CARREFOUR: Nous offrons maintenant: - cartes de Noël, - agendas, - calendriers, - Almanach Moderne 87. HEURES D'OUVERTURE: mardi, mercredi, jeudi de 12h00 à 17h00 et le vendredi de 12h00 à 18h00. Nouveau numéro: 244-9822. Nous sommes maintenant ouvert le dimanche de 11h00 à 13h00 (excepté les longues fins de semaine)

PERSONNE DE CONFIANCE recherché-e pour faire du nettoyage dans des maisons privées. Contactez Solange au 280-1404.

NANNY gardienne-ménagère, non-fumeuse, travaillante, fiable, doit loger, pour quatre enfants d'un mono parent

PERSONNE DE CONFIANCE recherchée pour faire du nettoyage dans des maisons privées. Contactez Solange au 280-1404



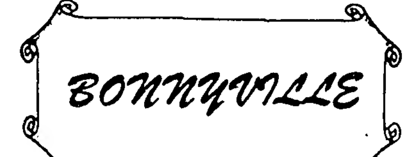
VILLA JEAN TOUPIN Si vous avez 65 ans et plus et désirez demeurer près de toutes commodités, faites votre demande dès maintenant à la Villa Jean Toupin au 228-4095

BAZAR DES DAMES DE SAINTE-FAMILLE — Réservez dès aujourd'hui le dimanche 7 décembre pour le bazar de la paroisse préparée par les Dames de Sainte-Famille. Il y aura une table de couture, tricot, pâtisseries, marché aux puces et articles de Noël. Pour plus de renseignements, appelez Georgette Dion au 259-4039 ou Joanne Boulanger au 280-0590. Tout article pourra être apporté à l'église avant la messe de 10h30.

BESOIN DE 3 PERSONNES à temps partiel $400 à $1200 par mois. Pour plus d'information, contacter Jean-Guy, tél.: 256-3057.

FERAIS MÉNAGE dans maison privée, appartement et bureau. Bonne référence. Contacter Maryse au 295-3115.

SOIRÉE DU JOUR DE L'AN le 31 décembre à 21h00 à la salle paroissale de l'église Sainte-Famille située au 1719 - 5e rue s.o.. Coût: $15.00 par personne. Personne contact: M. Ovide Gagnon - 289-6985.

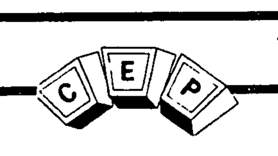


COURS D'ART - Tous les enfants qui veulent participer à un cours de dessin les jeudis de 4h30 à 6h00 au local 103 de l'école B.C.F.S. de Bonnyville pour $5.00 par session peuvent le faire en téléphonant à l'A.C.F.A. Régionale de Bonnyville au 826-5275.

LIGUE D'IMPROVISATION - Jeunes et moins jeunes peuvent faire partie d'une ligue d'improvisation à Bonnyville en s'adressant au personnel de la Régionale au 826-5275.

Rappelez-vous! Le jour de tombée du FRANCO est le:





OFFRE D'EMPLOI

Le centre d'expérience pré-scolaire est à la recherche de personnel de soutien.

Toutes personnes intéressées devraient contacter Michel au 456-7651 ou se présenter au 8406-91e rue..

Construction de Défense Canada / Defence Construction Canada

Construction de Défense Canada lance un appel d'offres pour remplacement du réseau de distribution de vapeur à bfc Cold Lake (Alberta). La date limite prescrite de réception des soumissions est le 7 janvier 1987. Pour des plus amples renseignements s'adresser à la section des plans à Ottawa (613)998-9549.
Référence CL76010.

Canada

OFFRE D'EMPLOI

L'ACFA DE BONNYVILLE

est à la recherche d'un (e)

AGENT DE DÉVELOPPEMENT À PLEIN TEMPS

Qualifications:
- très bonne connaissance des langues officielles;
- connaissance du milieu franco-albertain;
- expérience en administration;
- expérience en planification et relations publiques.

Description des tâches:
- planification des activités de la programmation de la régionale;
- faire la gérance du Centre culturel et du magasin Le Carrefour;
- s'occuper de la publicité et des relations publiques pour la régionale.

Salaire:
- à négocier.

Faire parvenir votre demande et votre curriculum vitae avant le 15 décembre 1986 à l'attention de:

M. René Dallaire, président
ACFA régionale de Bonnyville
C.P. 414
Bonnyville, Alberta
T0A 0L0



OFFRE D'EMPLOI

L'ACFA DE ST-PAUL

est à la recherche d'un (e)

AGENT(e) DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

FONCTIONS PRINCIPALES:
- assurer la gestion du Secrétariat général;
- assister l'exécutif dans le fonctionnement de la régionale;
- assurer un lien constant et efficace entre l'A.C.F.A. régionale et les organismes francophones de la région;
- aider l'exécutif dans la planification du développement communautaire et d'assurer l'exécution;

EXIGENCES:
- expérience en animation, administration et planification;
- facilité à travailler en équipe;
- facilité à communiquer avec le public et en relations publiques;
- très bonne connaissance du français oral et écrit et de l'anglais;
- expérience en général;

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION:
- Début janvier 1987

SALAIRE: à négocier.

BÉNÉFICES MARGINAUX: Selon les normes établies par l'A.C.F.A. provinciale.

La date limite pour recevoir les curriculum vitae:
10 décembre 1986

Prière de faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. Adélard Poirier, président
ACFA régionale de St-Paul
C.P. 1925
St-Paul, Alberta
T0A 3A0



Les dossiers de l'A.C.F.A.



Révision de la Loi des langues officielles

La révision de la Loi des langues officielles est présentement en cours et le gouvernement du Canada se propose de déposer un projet de loi à cet effet au cours des prochaines semaines.

Nous devons être prêts à réagir dès que la Loi sera déposée à la Chambre des Communes.

Le document ci-dessous, préparé par la Fédération culturelle des Canadiens français (F.C.C.F.), fait d'intéressantes suggestions pour que cette Loi ait plus de "mordant" une fois qu'elle aura été révisée.

L'A.C.F.A. accueillera avec plaisir tout commentaire ou suggestion qu'on aimerait lui faire concernant la position qu'elle devrait prendre quand le projet de loi sera déposé.

"Les parties en **caractères gras** *du document de la F.C.C.F. sont de nous"*

RÉVISION DE LA LOI DES LANGUES OFFICIELLES

PRÉAMBULE

La nouvelle Loi sur les langues officielles doit préciser et élargir les droits linguistiques découlant d'une **interprétation généreuse des dispositions de la Charte des droits et libertés.** Elle doit aussi préciser les obligations qui en découlent tant pour les institutions fédérales que pour les autres partenaires de la réforme linguistique. La nouvelle Loi doit clairement énoncer la préséance et le **caractère exécutoire de la Loi.**

LANGUE DE SERVICE

Que les institutions fédérales aient l'obligation d'offrir **activement** et **spontanément** des services en français et en anglais.

Que le service offert en français et en anglais soit de **qualité égale.**

Que la Loi sur les langues officielles ait préséance sur les autres lois et un caractère exécutoire devant les tribunaux en des termes comparables à ceux de l'article 24 de la Charte des droits.

Que la Loi précise le droit au public de recevoir des services en français et en anglais et le devoir des ministères et organismes fédéraux de servir le public dans la langue de leur choix.

Que la Loi soit modifiée afin que le public ait droit de recevoir des services en français ou en anglais partout où des services sont rendus à des voyageurs, dans les bureaux, **indépendamment de la demande,** ayant un pouvoir de contrainte (douanes, pénitenciers, etc.), et au siège social de toutes institutions fédérales.

Que la Loi stipule que dans toute entente fédérale - provinciale ayant une incidence directe sur le service au public, qu'il y ait une clause exigeant **que la province concernée respecte la Loi sur les langues officielles** en ce qui a trait à la prestation de services.

Que la Loi stipule, advenant qu'une société d'État ou une institution fédérale desservant le public soit privatisée, elle soit tenue de desservir le public dans les deux langues officielles partout au Canada et ailleurs, dans les bureaux de la Capitale nationale et dans tous les bureaux ayant une demande suffisante et dans les autres bureaux désignés bilingues par règlements adoptés en vertu de la Loi.

Que la responsabilité, au-delà de la prestation de services, incombe non seulement au Secrétariat d'État mais **également aux autres institutions fédérales** de contribuer activement à la reconnaissance du statut d'égalité du français et de l'anglais.

LANGUE DE TRAVAIL

Que la nouvelle Loi sur les langues officielles établisse clairement le droit aux employés fédéraux de travailler dans la langue officielle de leur choix et énonce les conditions pouvant permettre l'exercice de ce droit.

PARTICIPATION ÉQUITABLE

Que chaque institution fédérale s'assure de la pleine participation et d'une **représentation équitable** de francophones et d'anglophones et ce à tous les niveaux hiéarchiques, par catégorie d'emploi et par province.

SECTEURS PRIVÉS ET PROVINCES

Que le secteur privé réglementé ait l'obligation de servir le public dans les deux langues. (secteur des transports, communication et sécurité)

Que la responsabilité de la réforme linguistique incombe aussi aux **provinces,** aux **municipalités**, aux **secteurs privés** et **bénévoles.**

Que les **provinces**, en tant que partenaires de la fédération canadienne, aient l'obligation d'offrir des services en français et en anglais, de qualité égale, en particulier dans les domaines de l'**éducation**, la **justice**, la **santé**, les **services sociaux, culturels** et d' **information touristique**.

Que les **provinces**, tout comme le fédéral, **contribuent au développement des minorités de langues officielles**. Comme dans le cas du service au public, c'est par le truchement d'ententes Canada-provinces et par des programmes conjoints avec les secteurs privés et bénévoles que le gouvernement canadien pourra jouer un rôle incitatif d'envergure et assumer le leadership qui lui revient.

MISE EN APPLICATION

Que le pouvoir du Commissaire aux langues officielles décrit à l'article 25 soit clairement défini et renforci afin de permettre une mise en **application efficace** des dispositions de la Loi sur les langues officielles de 1966.

Que la nouvelle Loi sur les langues officielles requière la mise sur pied de mécanismes appropriés de concertation entre les principaux intervenants de la réforme linguistique. Ces mécanismes doivent assurer la concertation inter-ministérielle fédérale et l'indispensable collaboration avec les **provinces**, les **municipalités**, les **secteurs privés** et **bénévoles**.

Que les mesures appropriées soient prises et les programmes fédéraux ou conjoints soient établis de manière à assurer des **services de qualité égale** et à corriger progressivement les inégalités socio-économiques caractérisant les minorités de langues officielles. À cette fin, qu'un **Comité du Cabinet** soit établi dont le mandat serait de coordonner la mise en oeuvre de la nouvelle Loi sur les langues officielles et de la politique linguistique nationale tout en veillant à l'établissement des programmes fédéraux et conjoints requis.

BUDGET

Que le gouvernement mette les fonds nécessaires à la réalisation de la réforme linguistique. Il y a neuf (9) ans, le gouvernement du Canada consacrait au financement de ses programmes de langues officielles, deux (2) fois plus de ressources qu'aujourd'hui. Une des causes du recul des dernières années peut être attribuable au **manque de ressources** et la réforme linguistique ne pourra se faire à moins d'y consentir les argents nécessaires.